Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti avec caractérisation des enrobés de voiries (amiante et/ou HAP)

(Selon Arrêté du 16 Juillet 2019 et Norme NF X 46-020 : Aout 2017)



BIEN IMMOBILIER CONCERNE :

CPAM ; 1, Place Saint Taurin
27000 EVREUX (France)

Propriétaire

Société CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE EURE
1 PLACE SAINT-TAURIN
27000 EVREUX (France)

Demandeur

CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE EURE - Société CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE EURE
1 PLACE SAINT-TAURIN
27000 EVREUX (France)

SYNTHESE DU RAPPORT :

Conclusion Amiante :

Dans le cadre de la mission objet du présent « Rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante », il n'a pas été repéré de matériaux et produits contenant de l'amiante.

Conclusion HAP dans les enrobés le cas échéant :

il a été repéré des matériaux et produits susceptibles de contenir des HAP : après analyses, ils contiennent moins de 50mg/kg de HAP.

Programme des travaux : cf. chapitre 1

Date du rapport : 04/05/2026
Date de visite : 16/04/2026
Nombre de pages : 39
Fait à : 76230 ISNEAUVILLE
Référence du dossier : 2604CHNRO - BI14360000002523
Nombre de prélèvements : 5

Le présent rapport est établi par :
CHRISTOPHE DUMOULIN
dont les compétences sont certifiées par :
SOCOTEC Certification France 11-13 Cours Valmy Tour Pacific 92977 PARIS LA DEFENSE CEDEX
sur la durée de validité du : 29/07/2020 au 28/07/2027
Certificat de compétence :
n° DTI/2002-016
Contrat d'assurance :
AXA /n° 37503519275087 / échéance 31/12/2025

Révision	*Date*	*Objet*
Version initiale	*04/05/2026*	*Edition initiale*

Nota : Toute nouvelle version de rapport annule et remplace les versions précédentes.
Le présent rapport et ses annexes forment un tout indissociable dont il ne peut être fait état, vis-à-vis de tiers, que par publication ou communication in extenso.

Sommaire

I. PROGRAMME ET PERIMETRE 3

1. PROGRAMME / PERIMETRE DES TRAVAUX DU DONNEUR D'ORDRE 3
2. PROGRAMME / PERIMETRE DE REPERAGE 3

II. CONCLUSIONS 3

III. OBJET DE LA MISSION 4

1. DESCRIPTION PRECISE DE L'IMMEUBLE 4
2. PARTIES D'IMMEUBLE VISITEES 4

IV. DEROULEMENT DE LA MISSION 5

1. PRESTATIONS REALISEES 5
2. PERSONNES PRESENTES LORS DE LA VISITE 5
3. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR LA VISITE 5
4. RAPPORTS PRECEDEMMENT REALISES COMMUNIQUES A SOCOTEC DANS LE CADRE DE LA PRESENTE MISSION 6
5. PLANS DES PARTIES D'IMMEUBLE CONCERNEES PAR LA MISSION 6

V. RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE 7

1. LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE 7
2. LISTE DES MATERIAUX ET PRODUITS NE CONTENANT PAS D'AMIANTE 8
3. COMPOSANTS POUR LESQUELS DES SONDAGES ET/OU PRELEVEMENTS DOIVENT ETRE EFFECTUES 9

VI. DETAILS DES PRELEVEMENTS SUR ENROBES (LE CAS ECHEANT) 10

VII. OBLIGATIONS DU PROPRIETAIRE 15

1. CONSERVATION ET TRANSMISSION DE CE RAPPORT 15
2. OBLIGATIONS CONSECUTIVES AUX TRAVAUX DE RETRAIT OU DE CONFINEMENT 15
3. TENEUR EN HAP DANS LES ENROBES BITUMINEUX DE VOIRIES 15

ANNEXE 1 - FICHE D'IDENTIFICATION 16

1. PRELEVEMENTS 17
2. COMPOSANTS 19

ANNEXE 2 - PLANS / CROQUIS 21

ANNEXE 3 - PV ANALYSES 23

ANNEXE 4 - AUTRES DOCUMENTS 37

ANNEXE 5 - CERTIFICAT DE COMPETENCES 38

ANNEXE 6 - ATTESTATION D'ASSURANCE 39

I. PROGRAMME ET PERIMETRE

1. PROGRAMME / PERIMETRE DES TRAVAUX DU DONNEUR D'ORDRE

Référence du programme de travaux transmis : Néant

Sondage extérieur parking voirie

2. PROGRAMME / PERIMETRE DE REPERAGE

Le programme de repérage établi par l'opérateur est basé sur les composants de la construction de l'annexe I de l'arrêté du 16 Juillet 2019 et de l'annexe A1 de la norme NF X 46-020 : Aout 2017, et en fonction du programme de travaux fourni par le donneur d'ordre.

Le périmètre de repérage est le suivant :
Extérieur parking et voirie

II. CONCLUSIONS

Dans le cadre de la mission objet du présent « Rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante », il n'a pas été repéré de matériaux et produits contenant de l'amiante.

Localisation	Matériau ou produit
Néant	

Liste des enrobés contenant de l'amiante ou des HAP :

Carotte	Localisation	Conclusion HAP	Conclusion Amiante	Conclusion HCT
Néant	-			

il a été repéré des matériaux et produits susceptibles de contenir des HAP : après analyses, ils n'en contiennent pas .

III. OBJET DE LA MISSION

Le présent rapport est destiné à constituer le rapport de **repérage de l'amiante avant certaines opérations dans les immeubles bâtis**, avec caractérisation des enrobés bitumineux de voiries aux abords du bâtiment (recherche d'amiante et/ou d'HAP).

La mission confiée par le donneur d'ordre à SOCOTEC est réalisée dans le respect de l'arrêté du 16 Juillet 2019 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations dans les immeubles bâtis et le présent rapport comporte :

1. L'identification de la mission de repérage (repérage amiante avant travaux) et son périmètre (programme détaillé des travaux projetés par le donneur d'ordre) ;
2. L'identification complète de l'immeuble concerné : dénomination, adresse complète, date du permis de construire ou, le cas échéant, date de construction, fonction principale du bâtiment (exemple : habitation, bureaux) et tout autre renseignement permettant d'identifier avec certitude le bâtiment concerné ;
3. Le programme et le périmètre de repérage définis par l'opérateur de repérage ;
4. L'identification complète des différents intervenants et parties prenantes (opérateur ayant réalisé le repérage, propriétaire de l'immeuble bâti et commanditaire de la mission de repérage si celui-ci n'est pas le propriétaire) ;
5. La ou le(s) date(s) d'exécution du repérage et la date de signature du rapport de repérage ;
6. Le cas échéant, les dates, références et principales conclusions des rapports précédemment réalisés ;
7. La liste et la localisation des matériaux et produits repérés mentionnant pour chacun d'eux la présence ou l'absence d'amiante et le ou les critères ayant permis de conclure et, en cas de conclusion de présence d'amiante, l'estimation de la quantité ;
8. La signature et le visa de l'opérateur ayant réalisé le repérage ;
9. L'obligation faite au propriétaire de l'immeuble bâti concerné par la mission de repérage de conservation, de mise à jour du document de traçabilité et de la transmission de ce rapport, conformément aux exigences de l'article 11 ;
10. En annexes : plan et croquis de l'immeuble bâti avec localisation des sondages faisant suite à des investigations approfondies ou à l'utilisation d'outil de mesure, des prélèvements d'échantillon et des matériaux et produits contenant de l'amiante identifiés ; rapports d'essais de laboratoire ; copie du certificat de compétence.

Le programme de repérage établi par l'opérateur est basé sur les composants de la construction de l'annexe I de l'arrêté du 16 Juillet 2019 et de l'annexe A1 de la norme NF X 46-020 : Aout 2017, et en fonction du programme de travaux fourni par le donneur d'ordre.

Une recherche de la teneur en HAP dans les enrobés bitumineux de voiries aux abords du bâtiment a pu être réalisé dans le cadre de cette mission (selon la demande contractuelle du donneur d'ordre), afin de déterminer la possibilité soit de les recycler à chaud ou à froid, soit de les déposer en centre de stockage de déchets adapté en fonction de leur teneur (cf chapitre VII).

Rappel réglementaire et normatif:

- *L.4412-2 du code du travail et les textes qui lui sont liés*
- *Article R4412-97 du code du travail*
- *Décret n°2017-899 du 9 Mai 2017 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations.*
- *Arrêté du 16 Juillet 2019 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations réalisées dans les immeubles bâtis*
- *Norme NF X 46-020 : version Aout 2017*

Sauf indication contraire dans la suite du rapport, la recherche n'a pas porté sur les ouvrages suivants : réseaux enterrés, étanchéité des réseaux enterrés.

1. DESCRIPTION PRECISE DE L'IMMEUBLE

Activité principale de l'immeuble : Autres
Date de construction : Date du permis de construire non connue

2. PARTIES D'IMMEUBLE VISITEES

Niveaux	Locaux
Extérieur	Parking voirie

IV. DEROULEMENT DE LA MISSION

1. PRESTATIONS REALISEES

☒ Entretien préalable, échange avec le donneur d'ordre sur l'organisation et les moyens nécessaires, recueil des informations relatives à l'immeuble bâti,

☒ Analyse de la documentation fournie par le donneur d'ordre

☒ Visite de l'immeuble pour inspection visuelle des composants susceptibles de contenir de l'amiante concernés. Cette étape est suivie d'investigations approfondies et de sondages selon nécessité.

☒ Détermination des ZPSO (Zone Présentant des Similitudes d'Ouvrages) et d'une stratégie de prélèvement. Cette étape est suivie de sondage et investigations approfondies.

☒ Prélèvement d'échantillons de matière et analyse des échantillons par un laboratoire accrédité sous-traitant de SOCOTEC
Laboratoire(s) d'analyse : ITGA Rennes BAT R (Cofrac : 1-5967)

☒ Enregistrement des données sur les produits et matériaux repérés.

☒ Rédaction du présent Rapport de mission, des annexes, croquis.

2. PERSONNES PRESENTES LORS DE LA VISITE

Accompagnateur(s) :
> Sans accompagnateur

3. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR LA VISITE

Observations	Oui	Non	Sans Objet
Plan de prévention réalisé avant intervention sur site	-	-	X
Vide sanitaire accessible et visitable			X
Combles accessibles et visitables			X
Toiture accessible et visitable			X
Bâtiment vide d'occupants			X
Bâtiment vide de mobiliers			X
Equipements en fonctionnement			X

Parties non visitées, devant faire l'objet d'investigations approfondies après mise en œuvre de moyens par le donneur d'ordre :

Localisation	Parties du local	Raison	Moyens à mettre en œuvre
Néant	-		

Autres informations sur le déroulement de la mission :

L'ensemble des prélèvements a été réalisé dans le respect du plan et des procédures d'intervention.

Occupation des locaux : Vide

4. RAPPORTS PRECEDEMMENT REALISES COMMUNIQUES A SOCOTEC DANS LE CADRE DE LA PRESENTE MISSION

Documents demandés	Documents remis
Rapports concernant la recherche d'amiante déjà réalisés	Non
Documents décrivant les ouvrages, produits, matériaux et protections physiques mises en place	Non
Eléments d'information nécessaires à l'accès aux parties de l'immeuble bâti en toute sécurité	Non

Observations :
Néant

5. PLANS DES PARTIES D'IMMEUBLE CONCERNEES PAR LA MISSION

Les plans des parties d'immeuble concernées par la mission sont les suivants.

Etage	Intitulé du plan
Croquis voirie parking	Croquis voirie parking

V. RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE

Les tableaux suivants décrivent les résultats du repérage classés par localisation.
Successivement sont présentés :

> Les composants contenant de l'amiante (§ V.1),
> Les composants repérés sans amiante (§V.2 et V.3)
> Les composants pour lesquels l'analyse en laboratoire nécessaire pour identifier l'amiante n'a pas encore été effectuée (§ V.4)

Quelle que soit la situation et sans préjudice des autres dispositions réglementaires applicables, le propriétaire est tenu d'avertir de la présence d'amiante toute personne pouvant intervenir sur ou à proximité des matériaux ou produits concernés ou de ceux les recouvrant où les protégeant.
En colonnes 1 et 5 des tableaux, figurent les numéros d'identification du composant et/ou du prélèvement : ceux-ci sont repris sur le(s) PV d'analyse, sur le(s) plan(s) et sur les planches de photos.

1. LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE

N° Composant*1	Localisation	Parties d'ouvrages ou composants de la construction inspectées	Descriptif	N° Prélèvement(s)	Conclusion (justification)	Quantité*2
Néant	-	-				

*1 : *N° Composant = N° ZPSO (Zone Présentant des Similitudes d'Ouvrage)*
*2 : *La quantité indiquée est une estimation et ne peut constituer à elle seule une base de travail pour l'intervention et/ou le retrait du composant. La valeur de la quantité est exprimée selon l'accord avec le donneur d'ordre au préalable (par unité, par surface, par linéaire, par masse ou par volume). En l'absence d'indication du donneur d'ordre, la valeur sera déterminée au choix de l'opérateur de repérage.*

2. LISTE DES MATERIAUX ET PRODUITS NE CONTENANT PAS D'AMIANTE

N° Composant*1	Localisation	Parties d'ouvrages ou composants de la construction inspectées	Descriptif	N° Prélèvement(s)	Conclusion (justification)
ZPSO-001	Extérieur - Parking voirie	10 - Aménagements, voiries et réseaux divers - Voiries - Enrobé bitumineux des couches de voirie (juste partie bitume)	Enrobé bitumineux des couches de voirie MAT NAT+ HAP rouge	P001 (Extérieur - Parking voirie - Sol)	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)
ZPSO-002	Extérieur - Parking voirie	10 - Aménagements, voiries et réseaux divers - Voiries - Couche1: Enrobé bitumineux des couches de voirie (juste partie bitume)	Enrobé bitumineux des couches de voirie MAT NAT+ HAP rouge	P002 (Extérieur - Parking voirie - Sol)	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)
ZPSO-003	Extérieur - Parking voirie	10 - Aménagements, voiries et réseaux divers - Voiries - Enrobé bitumineux des couches de voirie (juste partie bitume)	Enrobé bitumineux des couches de voirie MAT NAT+ HAP rouge	P003 (Extérieur - Parking voirie - Sol)	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)
ZPSO-004	Extérieur - Parking voirie	10 - Aménagements, voiries et réseaux divers - Voiries - Enrobé bitumineux des couches de voirie (juste partie bitume)	Enrobé bitumineux des couches de voirie MAT NAT+ HAP rouge	P004 (Extérieur - Parking voirie - Sol)	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)
ZPSO-005	Extérieur - Parking voirie	10 - Aménagements, voiries et réseaux divers - Voiries - Enrobé bitumineux des couches de voirie (juste partie bitume)	Enrobé bitumineux des couches de voirie MAT NAT+ HAP	P005 (Extérieur - Parking voirie - Sol)	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)

*1 : *N° Composant = N° ZPSO (Zone Présentant des Similitudes d'Ouvrage)*

3. COMPOSANTS POUR LESQUELS DES SONDAGES ET/OU PRELEVEMENTS DOIVENT ETRE EFFECTUES

N° Composant*1	Localisation	Parties d'ouvrages ou composants de la construction inspectées	Descriptif	Conclusion (justification)
Néant	-	-		

VI. DETAILS DES PRELEVEMENTS SUR ENROBES (LE CAS ECHEANT)

Liste des carottes et couches affiliées :

<table>
<tr><th colspan="3">IDENTIFICATION DU CAROTTAGE : Carotte 01</th></tr>
<tr><td colspan="3">Localisation</td></tr>
<tr><td></td><td>CP / Commune : 27000 EVREUX
RD / Voie : Parking
PR / Position :</td><td>Précision :
Coordonnées Géo X : 49o01'27.89"N
Coordonnées Géo Y : 1o08'27.76"E</td></tr>
<tr><td colspan="3">Caractéristique du carottage</td></tr>
<tr><td rowspan="2"></td><td>Date : 16/04/2026
Epaisseur totale : 3</td><td>Epaisseur des couches :
Couche 01 : 3 cm</td></tr>
<tr><td>Photo d’ensemble
</td><td>Photo de la Carotte
</td></tr>
<tr><td colspan="3">Commentaires : Sans objet</td></tr>
</table>

Référence de la couche	Analyse amiante Conclusion	Analyse HAP Conclusion
Couche 01 Enrobé bitumineux	Oui Pas d’amiante détecté	Oui 8< mg/kg

IDENTIFICATION DU CAROTTAGE : Carotte 02		
Localisation		
	CP / Commune : 2700 EVREUX RD / Voie : Voirie PR / Position :	Précision : Coordonnées Géo X : 49o01'27.31N Coordonnées Géo Y : 1o08'25.99"E
Caractéristique du carottage		
	Date : 16/04/2026 Epaisseur totale : 5	Epaisseur des couches : Couche 02 : 5 cm
	Photo d'ensemble	**Photo de la Carotte**
		
Commentaires : Sans objet		

Référence de la couche	Analyse amiante Conclusion	Analyse HAP Conclusion
Couche 02 Enrobé bitumineux	Oui Pas d'amiante détecté	Oui 8< mg/kg

IDENTIFICATION DU CAROTTAGE : Carotte 03		
Localisation		
	CP / Commune : 27000 EVREUX RD / Voie : Trottoirs PR / Position :	Précision : Coordonnées Géo X : 49o01'29.08"N Coordonnées Géo Y : 1o08'26.93"E
Caractéristique du carottage		
	Date : 23/04/2026 Epaisseur totale : 5	Epaisseur des couches : Couche 03 : 5 cm
	Photo d'ensemble	**Photo de la Carotte**
		
Commentaires : Sans objet		

Référence de la couche	Analyse amiante Conclusion	Analyse HAP Conclusion
Couche 03 Enrobé bitumineux	Oui Pas d'amiante détecté	Oui 8< mg/kg

IDENTIFICATION DU CAROTTAGE : Carotte 04		
Localisation		
	CP / Commune : 27000 EVREUX RD / Voie : Trottoirs PR / Position :	Précision : Coordonnées Géo X : 49o01'28.11"N Coordonnées Géo Y : 1o08'28.91"E
Caractéristique du carottage		
	Date : 16/04/2026 Epaisseur totale : 5	Epaisseur des couches : Couche 04 : 5 cm
	Photo d'ensemble 	**Photo de la Carotte** 
Commentaires : Sans objet		

Référence de la couche	Analyse amiante Conclusion	Analyse HAP Conclusion
Couche 04 Enrobé bitumineux	Oui Pas d'amiante détecté	Oui 8< mg/kg

IDENTIFICATION DU CAROTTAGE : Carotte 05		
Localisation		
	CP / Commune : 27000 EVREUX RD / Voie : Trottoirs PR / Position :	Précision : Coordonnées Géo X : 49o01'27.02"N Coordonnées Géo Y : 1o08'29.71"E
Caractéristique du carottage		
	Date : 16/04/2026 Epaisseur totale : 5	Epaisseur des couches : Couche 05 : 5 cm
	Photo d'ensemble	**Photo de la Carotte**
		
Commentaires : Sans objet		

Référence de la couche	Analyse amiante Conclusion	Analyse HAP Conclusion
Couche 05 Enrobé bitumineux	Oui Pas d'amiante détecté	Oui 8,5< mg/kg

VII. OBLIGATIONS DU PROPRIETAIRE

1. CONSERVATION ET TRANSMISSION DE CE RAPPORT

Conformément aux exigences de l'article 11 de l'arrêté du 16 Juillet 2019 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations réalisées dans les immeubles bâtis :

« Si le donneur d'ordre n'est pas le propriétaire de l'immeuble bâti concerné par la mission de repérage, il adresse à ce dernier une copie du rapport établi par l'opérateur de repérage.

En cas de mission de repérage portant sur une partie privative d'un immeuble collectif à usage d'habitation, son propriétaire met à jour le contenu du «dossier amiante – parties privatives» (DAPP) prévu au I de l'article R. 1334-29-4 du code de la santé publique, en y intégrant les données issues du rapport ou du pré-rapport de repérage amiante avant travaux. Il tient à disposition et communique ce DAPP, ainsi complété, selon les modalités prévues au II de l'article R. 1334-29-4 du code de la santé publique.

En cas de mission de repérage portant sur les parties communes d'un immeuble collectif à usage d'habitation ou sur un immeuble non utilisé à fin d'habitation, son propriétaire met à jour le contenu du «dossier technique amiante» (DTA) prévu au I de l'article R. 1334-29-5 du code de la santé publique ainsi que de sa fiche récapitulative, en y intégrant les données issues du rapport ou du pré-rapport de repérage amiante avant travaux. Il tient à disposition et communique ce DTA, ainsi complété, selon les modalités prévues au II de l'article R. 1334-29-5 du code de la santé publique.

En cas de mission de repérage portant sur tout ou partie d'un immeuble d'habitation ne comprenant qu'un seul logement, son propriétaire conserve le rapport ou le pré-rapport restituant les conditions de réalisation et les conclusions de cette recherche d'amiante avant travaux. Il communique ce rapport ou ce pré-rapport, sur leur demande, à toute personne physique ou morale appelée à effectuer des travaux dans l'immeuble bâti ainsi qu'aux agents de contrôle de l'inspection du travail mentionnés à l'article L. 8211-1 du code du travail, aux agents du service de prévention des organismes de sécurité sociale et, en cas d'opération relevant du champ de l'article R. 4534-1 du code du travail, de l'organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics. ».

2. OBLIGATIONS CONSECUTIVES AUX TRAVAUX DE RETRAIT OU DE CONFINEMENT

Lorsque le présent rapport est suivi de travaux, le propriétaire doit effectuer après enlèvement ou confinement des matériaux et produits contenant de l'amiante de la liste A ou de la liste B situés à l'intérieur des bâtiments occupés ou fréquentés, les interventions suivantes :

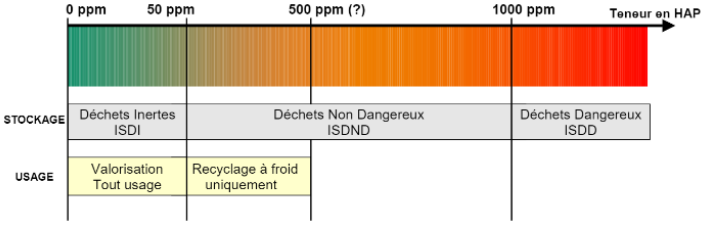
> Examen visuel des ouvrages par une personne certifiée,
> Mesures d'empoussièrement par un organisme accrédité par le COFRAC.

Si les travaux ne conduisent pas au retrait total des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante, il est procédé, par une personne certifiée, à une évaluation périodique de l'état de conservation de ces matériaux dans un délai maximal de trois ans.
Ces interventions sont rendues obligatoires par l'article R.1334-29-3 du code de la Santé Publique.

3. TENEUR EN HAP DANS LES ENROBES BITUMINEUX DE VOIRIES

Le goudron et dérivés houillers présents dans les enrobés bitumineux de voiries peuvent contenir des Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAP), substances classées CMR (cancérigène, mutagène, reprotoxique).
Le suivi des HAP est demandé par le Code du Travail dans le cadre du risque chimique et la Directive n° 2008/98/CE du 19/11/08 modifiée relative aux déchets (Code de l'Environnement).
Les fortes teneurs en HAP limite la réutilisation des agrégats d'enrobés en recyclage à chaud dans des enrobés, et conditionne le type de centre de stockage de déchets (la valeur de référence pour le classement en déchet porte sur la somme des 16 HAP) :

- Teneur en HAP inférieure à 50 mg/kg : Recyclage à froid et à chaud possible.
- Teneur en HAP comprise entre 50 et 500 mg/kg : Recyclage à froid uniquement possible
- Teneur en HAP supérieure à 500 mg/kg : Recyclage interdit. Envoi des déchets dans un centre de stockage approprié.



Seuil de 500 ppm en HAP = limite du recyclage à froid : sans réchauffage ni chauffage des agrégats d'enrobés

Source : CEREMA – SYMEED – Rencontre technique du 26/02/2015

ANNEXE 1 -
FICHE D'IDENTIFICATION

1. PRELEVEMENTS

N° de prélèvements	N° de composant *1 & Description opérateur	Localisation	Composant de la construction	Date du prélèvement	Résultat de l'analyse	Photo
P001	Identifiant: ZPSO-001 Description: Enrobé bitumineux des couches de voirie MAT NAT+ HAP rouge	Extérieur - Parking voirie	10 - Aménagements, voiries et réseaux divers - Voiries	16/04/2026	Absence d'amiante	
P002	Identifiant: ZPSO-002 Description: Enrobé bitumineux des couches de voirie MAT NAT+ HAP rouge	Extérieur - Parking voirie	10 - Aménagements, voiries et réseaux divers - Voiries	16/04/2026	Absence d'amiante	
P003	Identifiant: ZPSO-003 Description: Enrobé bitumineux des couches de voirie MAT NAT+ HAP rouge	Extérieur - Parking voirie	10 - Aménagements, voiries et réseaux divers - Voiries	16/04/2026	Absence d'amiante	

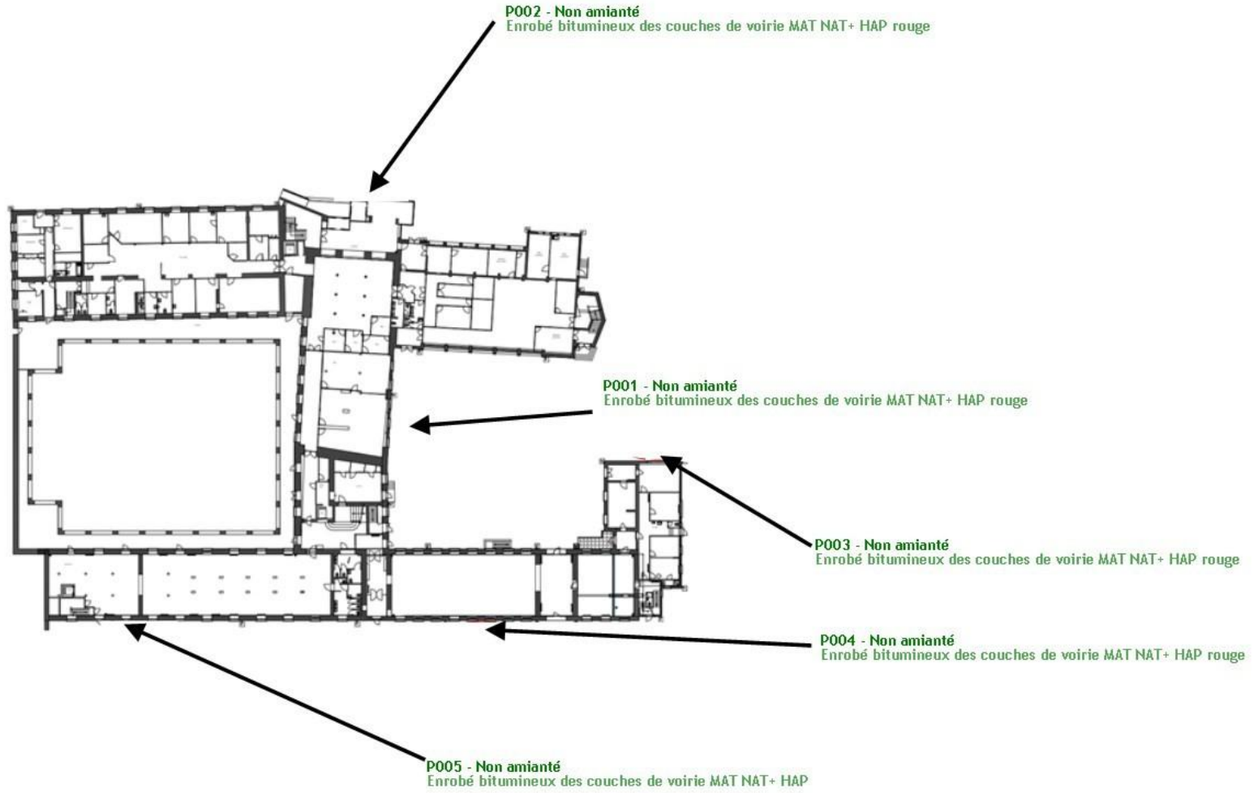
N° de prélèvements	N° de composant *1 & Description opérateur	Localisation	Composant de la construction	Date du prélèvement	Résultat de l'analyse	Photo
P004	Identifiant: ZPSO-004 Description: Enrobé bitumineux des couches de voirie MAT NAT+ HAP rouge	Extérieur - Parking voirie	10 - Aménagements, voiries et réseaux divers - Voiries	16/04/2026	Absence d'amiante	
P005	Identifiant: ZPSO-005 Description: Enrobé bitumineux des couches de voirie MAT NAT+ HAP	Extérieur - Parking voirie	10 - Aménagements, voiries et réseaux divers - Voiries	16/04/2026	Absence d'amiante	

2. COMPOSANTS

N° de composant	Localisation	Description	Justification	Photo
ZPSO-001	Parking voirie	Enrobé bitumineux des couches de voirie MAT NAT+ HAP rouge	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	
ZPSO-002	Parking voirie	Enrobé bitumineux des couches de voirie MAT NAT+ HAP rouge	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	
ZPSO-003	Parking voirie	Enrobé bitumineux des couches de voirie MAT NAT+ HAP rouge	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	

N° de composant	Localisation	Description	Justification	Photo
ZPSO-004	Parking voirie	Enrobé bitumineux des couches de voirie MAT NAT+ HAP rouge	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	
ZPSO-005	Parking voirie	Enrobé bitumineux des couches de voirie MAT NAT+ HAP	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	

ANNEXE 2 -
PLANS / CROQUIS



Croquis voirie parking

Planche de repérage technique

N° planche :1/1

Nom du plan :

Croquis voirie parking

Entreprise réalisant le repérage :

SOCOTEC Diagnostic Rouen
97 RUE FRANCOIS JACOB -
76230 ISNEAUVILLE

Adresse du bien :

CPAM ; 1, Place Saint Taurin
27000 EVREUX (France)

Informations relatives au rapport du repérage :

Réf. du rapport : 2604CHNRO - BI14360000002523
Rédacteur : CHRISTOPHE DUMOULIN
Date : 04/05/2026

Commentaires :

ANNEXE 3 -
PV ANALYSES

Parc d'affaires Espace Performances Bât K
35760 SAINT-GREGOIRE
Tel : 02.99.35.41.41
Fax : 02.23.22.52.27
www.itga.fr

Accréditation n° 1-5970

Portée disponible
sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT252604-3637_1 EN DATE DU 27/04/2026
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE DELIBEREMENT AJOUTE ET NATURELLEMENT PRESENT DANS LES MATERIAUX ET PRODUITS MANUFACTURES

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :

SOCOTEC DIAGNOSTIC ROUEN (CHNRO)
BAT D ZAC PLAINE LA RONCE NEXTOFFICE 97 Rue François Jacob
76230 Isneauville

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0726-16249
Échantillon ITGA : IT252604-3637
Reçu au laboratoire le : 21/04/2026

Réf. Client :

Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	2604CHNRO_-_BI14360000002523_2026_04_17_1221_4674
Dossier client	2604CHNRO - BI14360000002523 - CPAM ; 1, Place Saint Taurin 27000 EVREUX France
Échantillon	P001 - Enrobe bitumineux des couches de voirie (juste partie bitume) - Exterieur - Parking voirie

Description ITGA	Agrégats d'enrobé bitumineux - mastic (liant + fines) bitumineux / Agrégats d'enrobé bitumineux - matériau granulaire hétérogène

Préparation :

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :

- Phase mastic et phase granulaire : Traitement thermique et mécanique (méthode interne : IT 413)

- Pour l'analyse au Microscope Optique à Lumière Polarisée (MOLP) : Prélèvement, réduction de la matrice et montage adapté sur lame de microscopie (méthode interne : IT 444).

- Pour l'analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : Broyage en milieu aqueux et récupération des particules sur grilles de microscopie (méthode interne : IT 444).

Technique Analytique :

- Microscopie Optique à Lumière Polarisée (parties pertinentes de la norme NF ISO 22262-1) : Morphologie et critères optiques
Limite de détection pour la méthode MOLP : La détection de fibres d'amiante optiquement observables (1) est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse avec une probabilité de 95%.

ET/OU

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050, parties pertinentes de la normes NF ISO 22262-1 et principes de classification minéralogique de l'International Mineralogical Association - IMA) : Morphologie, composition chimique par EDX et diffraction électronique
Limite de détection pour la méthode META : La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse avec une probabilité de 95%.

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

RAPPORT D'ESSAI N° IT252604-3637_1 EN DATE DU 27/04/2026
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE DELIBEREMENT AJOUTE ET NATURELLEMENT PRESENT DANS LES MATERIAUX ET PRODUITS MANUFACTURES

Résultat :

	Fraction Analysée	Données préparations		Données Analytiques		Résultat (2)	Variété d'amiante (2)	Eléments analytiques
		Nombre de préparations	Traitement	Techniques analytiques / Date d'analyse	Nombre de supports analytiques			
▶1	▶ Agrégats d'enrobé bitumineux - mastic (liant + fines) bitumineux(4)	Nombre de préparations : 1	Thermique et mécanique	META le 27/04/2026	Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (3)	---	Analyste : ABK
	▶ Agrégats d'enrobé bitumineux - matériau granulaire hétérogène(4)	Nombre de préparations : 3		META le 27/04/2026	Nombre de supports d'analyse : 6	Amiante non détecté (3)	---	Analyste : VBG

(1) Les fibres optiquement observables sont celles ayant un diamètre supérieur à 0.2 micromètre.
(2) Ce résultat porte sur l'examen conjoint des résultats d'analyse des 2 techniques analytiques MOLP et META, le cas échéant.
(3) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibres d'amiante inférieure à la limite de détection déclarée pour la(es) méthode(s) utilisée(s).
(4) La fraction analysée a subi un traitement thermique préalable.

Validé par : Kevin BARRAUX - Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.
DTA 164-07 rev14

Parc d'affaires Espace Performances Bât K
35760 SAINT-GREGOIRE
Tel : 02.99.35.41.41
Fax : 02.23.22.52.27
www.itga.fr

Accréditation n° 1-5970

Portée disponible
sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT252604-3638_1 EN DATE DU 27/04/2026
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE DELIBEREMENT AJOUTE ET NATURELLEMENT PRESENT DANS LES MATERIAUX ET PRODUITS MANUFACTURES

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :

SOCOTEC DIAGNOSTIC ROUEN (CHNRO)
BAT D ZAC PLAINE LA RONCE NEXTOFFICE 97 Rue François Jacob
76230 Isneauville

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0726-16249
Échantillon ITGA : IT252604-3638
Reçu au laboratoire le : 21/04/2026

Réf. Client :

Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	2604CHNRO_-_BI14360000002523_2026_04_17_1221_4674
Dossier client	2604CHNRO - BI14360000002523 - CPAM ; 1, Place Saint Taurin 27000 EVREUX France
Échantillon	P002 - Couche1: Enrobe bitumineux des couches de voirie (juste partie bitume) - Exterieur - Parking voirie

Description ITGA	Agrégats d'enrobé bitumineux - mastic (liant + fines) bitumineux / Agrégats d'enrobé bitumineux - matériau granulaire hétérogène

Préparation :

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :

- Phase mastic et phase granulaire : Traitement thermique et mécanique (méthode interne : IT 413)

- Pour l'analyse au Microscope Optique à Lumière Polarisée (MOLP) : Prélèvement, réduction de la matrice et montage adapté sur lame de microscopie (méthode interne : IT 444).

- Pour l'analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : Broyage en milieu aqueux et récupération des particules sur grilles de microscopie (méthode interne : IT 444).

Technique Analytique :

- Microscopie Optique à Lumière Polarisée (parties pertinentes de la norme NF ISO 22262-1) : Morphologie et critères optiques
Limite de détection pour la méthode MOLP : La détection de fibres d'amiante optiquement observables (1) est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse avec une probabilité de 95%.

ET/OU

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050, parties pertinentes de la normes NF ISO 22262-1 et principes de classification minéralogique de l'International Mineralogical Association - IMA) : Morphologie, composition chimique par EDX et diffraction électronique
Limite de détection pour la méthode META : La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse avec une probabilité de 95%.

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

RAPPORT D'ESSAI N° IT252604-3638_1 EN DATE DU 27/04/2026
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE DELIBEREMENT AJOUTE ET NATURELLEMENT PRESENT DANS LES MATERIAUX ET PRODUITS MANUFACTURES

Résultat :

	Fraction Analysée	Données préparations		Données Analytiques		Résultat (2)	Variété d'amiante (2)	Eléments analytiques
		Nombre de préparations	Traitement	Techniques analytiques / Date d'analyse	Nombre de supports analytiques			
▶1	▶ Agrégats d'enrobé bitumineux - mastic (liant + fines) bitumineux(4)	Nombre de préparations : 1	Thermique et mécanique	META le 27/04/2026	Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (3)	---	Analyste : ABK
	▶ Agrégats d'enrobé bitumineux - matériau granulaire hétérogène(4)	Nombre de préparations : 3		META le 27/04/2026	Nombre de supports d'analyse : 6	Amiante non détecté (3)	---	Analyste : VBG

(1) Les fibres optiquement observables sont celles ayant un diamètre supérieur à 0.2 micromètre.
(2) Ce résultat porte sur l'examen conjoint des résultats d'analyse des 2 techniques analytiques MOLP et META, le cas échéant.
(3) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibres d'amiante inférieure à la limite de détection déclarée pour la(es) méthode(s) utilisée(s).
(4) La fraction analysée a subi un traitement thermique préalable.

Validé par : Kevin BARRAUX - Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.
DTA 164-07 rev14

Parc d'affaires Espace Performances Bât K
35760 SAINT-GREGOIRE
Tel : 02.99.35.41.41
Fax : 02.23.22.52.27
www.itga.fr

Accréditation n° 1-5970

Portée disponible
sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT252604-3639_1 EN DATE DU 27/04/2026
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE DELIBEREMENT AJOUTE ET NATURELLEMENT PRESENT DANS LES MATERIAUX ET PRODUITS MANUFACTURES

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :

SOCOTEC DIAGNOSTIC ROUEN (CHNRO)
BAT D ZAC PLAINE LA RONCE NEXTOFFICE 97 Rue François Jacob
76230 Isneauville

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0726-16249
Échantillon ITGA : IT252604-3639
Reçu au laboratoire le : 21/04/2026

Réf. Client :

Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	2604CHNRO_-_BI14360000002523_2026_04_17_1221_4674
Dossier client	2604CHNRO - BI14360000002523 - CPAM ; 1, Place Saint Taurin 27000 EVREUX France
Échantillon	P003 - Enrobe bitumineux des couches de voirie MAT NAT+ HAP rouge - Exterieur - Parking voirie

Description ITGA	Agrégats d'enrobé bitumineux - mastic (liant + fines) bitumineux / Agrégats d'enrobé bitumineux - matériau granulaire hétérogène

Préparation :

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :

- Phase mastic et phase granulaire : Traitement thermique et mécanique (méthode interne : IT 413)

- Pour l'analyse au Microscope Optique à Lumière Polarisée (MOLP) : Prélèvement, réduction de la matrice et montage adapté sur lame de microscopie (méthode interne : IT 444).

- Pour l'analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : Broyage en milieu aqueux et récupération des particules sur grilles de microscopie (méthode interne : IT 444).

Technique Analytique :

- Microscopie Optique à Lumière Polarisée (parties pertinentes de la norme NF ISO 22262-1) : Morphologie et critères optiques
Limite de détection pour la méthode MOLP : La détection de fibres d'amiante optiquement observables (1) est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse avec une probabilité de 95%.

ET/OU

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050, parties pertinentes de la normes NF ISO 22262-1 et principes de classification minéralogique de l'International Mineralogical Association - IMA) : Morphologie, composition chimique par EDX et diffraction électronique
Limite de détection pour la méthode META : La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse avec une probabilité de 95%.

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

RAPPORT D'ESSAI N° IT252604-3639_1 EN DATE DU 27/04/2026
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE DELIBEREMENT AJOUTE ET NATURELLEMENT PRESENT DANS LES MATERIAUX ET PRODUITS MANUFACTURES

Résultat :

	Fraction Analysée	Données préparations		Données Analytiques		Résultat (2)	Variété d'amiante (2)	Eléments analytiques
		Nombre de préparations	Traitement	Techniques analytiques / Date d'analyse	Nombre de supports analytiques			
▶1	▶ Agrégats d'enrobé bitumineux - mastic (liant + fines) bitumineux(4)	Nombre de préparations : 1	Thermique et mécanique	META le 27/04/2026	Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (3)	---	Analyste : ABK
	▶ Agrégats d'enrobé bitumineux - matériau granulaire hétérogène(4)	Nombre de préparations : 3		META le 27/04/2026	Nombre de supports d'analyse : 6	Amiante non détecté (3)	---	Analyste : VBG

(1) Les fibres optiquement observables sont celles ayant un diamètre supérieur à 0.2 micromètre.
(2) Ce résultat porte sur l'examen conjoint des résultats d'analyse des 2 techniques analytiques MOLP et META, le cas échéant.
(3) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibres d'amiante inférieure à la limite de détection déclarée pour la(es) méthode(s) utilisée(s).
(4) La fraction analysée a subi un traitement thermique préalable.

Validé par : Kevin BARRAUX - Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.
DTA 164-07 rev14

Parc d'affaires Espace Performances Bât K
35760 SAINT-GREGOIRE
Tel : 02.99.35.41.41
Fax : 02.23.22.52.27
www.itga.fr

Accréditation n° 1-5970

Portée disponible
sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT252604-3640_1 EN DATE DU 27/04/2026
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE DELIBEREMENT AJOUTE ET NATURELLEMENT PRESENT DANS LES MATERIAUX ET PRODUITS MANUFACTURES

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :

SOCOTEC DIAGNOSTIC ROUEN (CHNRO)
BAT D ZAC PLAINE LA RONCE NEXTOFFICE 97 Rue François Jacob
76230 Isneauville

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0726-16249
Échantillon ITGA : IT252604-3640
Reçu au laboratoire le : 21/04/2026

Réf. Client :

Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	2604CHNRO_-_BI14360000002523_2026_04_17_1221_4674
Dossier client	2604CHNRO - BI14360000002523 - CPAM ; 1, Place Saint Taurin 27000 EVREUX France
Échantillon	P004 - Enrobe bitumineux des couches de voirie MAT NAT+ HAP rouge - Exterieur - Parking voirie

Description ITGA	Agrégats d'enrobé bitumineux - mastic (liant + fines) bitumineux / Agrégats d'enrobé bitumineux - matériau granulaire hétérogène

Préparation :

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :

- Phase mastic et phase granulaire : Traitement thermique et mécanique (méthode interne : IT 413)

- Pour l'analyse au Microscope Optique à Lumière Polarisée (MOLP) : Prélèvement, réduction de la matrice et montage adapté sur lame de microscopie (méthode interne : IT 444).

- Pour l'analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : Broyage en milieu aqueux et récupération des particules sur grilles de microscopie (méthode interne : IT 444).

Technique Analytique :

- Microscopie Optique à Lumière Polarisée (parties pertinentes de la norme NF ISO 22262-1) : Morphologie et critères optiques
Limite de détection pour la méthode MOLP : La détection de fibres d'amiante optiquement observables (1) est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse avec une probabilité de 95%.

ET/OU

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050, parties pertinentes de la normes NF ISO 22262-1 et principes de classification minéralogique de l'International Mineralogical Association - IMA) : Morphologie, composition chimique par EDX et diffraction électronique
Limite de détection pour la méthode META : La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse avec une probabilité de 95%.

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

RAPPORT D'ESSAI N° IT252604-3640_1 EN DATE DU 27/04/2026
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE DELIBEREMENT AJOUTE ET NATURELLEMENT PRESENT DANS LES MATERIAUX ET PRODUITS MANUFACTURES

Résultat :

	Fraction Analysée	Données préparations		Données Analytiques		Résultat (2)	Variété d'amiante (2)	Eléments analytiques
		Nombre de préparations	Traitement	Techniques analytiques / Date d'analyse	Nombre de supports analytiques			
▶1	▶ Agrégats d'enrobé bitumineux - mastic (liant + fines) bitumineux(4)	Nombre de préparations : 1	Thermique et mécanique	META le 27/04/2026	Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (3)	---	Analyste : ABK
	▶ Agrégats d'enrobé bitumineux - matériau granulaire hétérogène(4)	Nombre de préparations : 3		META le 27/04/2026	Nombre de supports d'analyse : 6	Amiante non détecté (3)	---	Analyste : VBG

(1) Les fibres optiquement observables sont celles ayant un diamètre supérieur à 0.2 micromètre.
(2) Ce résultat porte sur l'examen conjoint des résultats d'analyse des 2 techniques analytiques MOLP et META, le cas échéant.
(3) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibres d'amiante inférieure à la limite de détection déclarée pour la(es) méthode(s) utilisée(s).
(4) La fraction analysée a subi un traitement thermique préalable.

Validé par : Kevin BARRAUX - Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.
DTA 164-07 rev14

Parc d'affaires Espace Performances Bât K
35760 SAINT-GREGOIRE
Tel : 02.99.35.41.41
Fax : 02.23.22.52.27
www.itga.fr

Accréditation n° 1-5970

Portée disponible
sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT252604-3641_1 EN DATE DU 27/04/2026
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE DELIBEREMENT AJOUTE ET NATURELLEMENT PRESENT DANS LES MATERIAUX ET PRODUITS MANUFACTURES

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :

SOCOTEC DIAGNOSTIC ROUEN (CHNRO)
BAT D ZAC PLAINE LA RONCE NEXTOFFICE 97 Rue François Jacob
76230 Isneauville

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0726-16249
Échantillon ITGA : IT252604-3641
Reçu au laboratoire le : 21/04/2026

Réf. Client :

Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	2604CHNRO_-_BI14360000002523_2026_04_17_1221_4674
Dossier client	2604CHNRO - BI14360000002523 - CPAM ; 1, Place Saint Taurin 27000 EVREUX France
Échantillon	P005 - Enrobe bitumineux des couches de voirie MAT NAT+ HAP - Exterieur - Parking voirie

Description ITGA	Agrégats d'enrobé bitumineux - mastic (liant + fines) bitumineux / Agrégats d'enrobé bitumineux - matériau granulaire hétérogène

Préparation :

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :

- Phase mastic et phase granulaire : Traitement thermique et mécanique (méthode interne : IT 413)

- Pour l'analyse au Microscope Optique à Lumière Polarisée (MOLP) : Prélèvement, réduction de la matrice et montage adapté sur lame de microscopie (méthode interne : IT 444).

- Pour l'analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : Broyage en milieu aqueux et récupération des particules sur grilles de microscopie (méthode interne : IT 444).

Technique Analytique :

- Microscopie Optique à Lumière Polarisée (parties pertinentes de la norme NF ISO 22262-1) : Morphologie et critères optiques
Limite de détection pour la méthode MOLP : La détection de fibres d'amiante optiquement observables (1) est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse avec une probabilité de 95%.

ET/OU

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050, parties pertinentes de la normes NF ISO 22262-1 et principes de classification minéralogique de l'International Mineralogical Association - IMA) : Morphologie, composition chimique par EDX et diffraction électronique
Limite de détection pour la méthode META : La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse avec une probabilité de 95%.

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

RAPPORT D'ESSAI N° IT252604-3641_1 EN DATE DU 27/04/2026
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE DELIBEREMENT AJOUTE ET NATURELLEMENT PRESENT DANS LES MATERIAUX ET PRODUITS MANUFACTURES

Résultat :

	Fraction Analysée	Données préparations		Données Analytiques		Résultat (2)	Variété d'amiante (2)	Eléments analytiques
		Nombre de préparations	Traitement	Techniques analytiques / Date d'analyse	Nombre de supports analytiques			
▶1	▶ Agrégats d'enrobé bitumineux - mastic (liant + fines) bitumineux(4)	Nombre de préparations : 1	Thermique et mécanique	META le 27/04/2026	Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (3)	---	Analyste : ABK
	▶ Agrégats d'enrobé bitumineux - matériau granulaire hétérogène(4)	Nombre de préparations : 3		META le 27/04/2026	Nombre de supports d'analyse : 6	Amiante non détecté (3)	---	Analyste : VBG

(1) Les fibres optiquement observables sont celles ayant un diamètre supérieur à 0.2 micromètre.
(2) Ce résultat porte sur l'examen conjoint des résultats d'analyse des 2 techniques analytiques MOLP et META, le cas échéant.
(3) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibres d'amiante inférieure à la limite de détection déclarée pour la(es) méthode(s) utilisée(s).
(4) La fraction analysée a subi un traitement thermique préalable.

Validé par : Kevin BARRAUX - Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

ITGA
Agence de st-grégoire (bât k) enrobes
Parc d'affaires Espace Performances
Bât K
35760 Saint-Gregoire
Tel. : 02.23.22.52.27
www.itga.fr - E-Mail : HAP.batK@itga.fr

Accréditation n°1-5970
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation, qui sont identifiés par le symbole (C).

Rapport d'essai :	KSP2604-2939-001_1	Date : 30 avril 2026

Client :	SOCOTEC DIAGNOSTIC ROUEN (CHNRO)	ITGA :
Réf. commande :	2604CHNRO_-_BI14360000002523_2026_04_17_1221_4674 / IT0726-16249	Date de réception des échantillons : 20 avril 2026
Interlocuteur :	M. DUMOULIN Christophe	
Adresse :	114 rue Louis Blériot 76237 BOIS-GUILLAUME CEDEX	

Site de prélèvement : 2604CHNRO - BI14360000002523 - CPAM ; 1, Place Saint Taurin 27000 EVREUX France

Description : Enrobé bitumineux (x5)

Analyses demandées : Teneur en HAP

Observations : Prélèvements effectués par vos soins

La somme des 16 HAP est donnée à titre indicatif. Le résultat affiché est précédé du signe ≤ si la teneur d'au moins un des composés sur les 16 HAP prioritaires est en dessous de sa limite de quantification. Dans ce cas, la valeur de la limite de quantification est utilisée pour le calcul de la somme. Le résultat de la somme devient alors une indication par excès.

Saint-Gregoire, le jeudi 30 avril 2026

L'Analyste Habilité
Simon MONNERAIS

Le rapport d'essai ne concerne que les objets soumis à essais. La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.

Rapport d'essai	KSP2604-2939-001_1	30/04/2026

Teneur en HAP

MÉTHODE UTILISÉE

Norme(s) : Méthode interne IT 441
Matériau : Enrobé
Méthode de préparation : Broyage (<4mm) / Extraction par sonication
Technique analytique : Chromatographie en phase gazeuse - Détection par spectrométrie de masse

PRÉLÈVEMENT

Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

	P001	P002	P003
Emplacement	Enrobe bitumineux des couches de voirie (juste partie bitume) / Exterieur / Parking voirie 16/04/2026	Couche1: Enrobe bitumineux des couches de voirie (juste partie bitume) / Exterieur / Parking voirie 16/04/2026	Enrobe bitumineux des couches de voirie MAT NAT+ HAP rouge / Exterieur / Parking voirie 16/04/2026

RÉSULTAT

TENEUR	LQ	I		P001	P002	P003
Naphtalène(C)	0,50	30%	mg/kg brut	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)
Acénaphtylène(C)	0,50	30%	mg/kg brut	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)
Acénaphtène(C)	0,50	30%	mg/kg brut	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)
Fluorène(C)	0,50	30%	mg/kg brut	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)
Phénanthrène(C)	0,50	35%	mg/kg brut	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)
Anthracène(C)	0,50	30%	mg/kg brut	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)
Fluoranthène(C)	0,50	35%	mg/kg brut	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)
Pyrène(C)	0,50	35%	mg/kg brut	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)
Benzo[a]anthracène(C)	0,50	30%	mg/kg brut	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)
Chrysène(C)	0,50	30%	mg/kg brut	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)
Benzo[b]fluoranthène(C)	0,50	30%	mg/kg brut	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)
Benzo[k]fluoranthène(C)	0,50	30%	mg/kg brut	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)
Benzo[a]pyrène(C)	0,50	30%	mg/kg brut	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)
Indéno[1,2,3-c,d]pyrène(C)	0,50	30%	mg/kg brut	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)
Dibenzo[a,h]anthracène(C)	0,50	30%	mg/kg brut	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)
Benzo[g,h,i]pérylène(C)	0,50	30%	mg/kg brut	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)
Somme 16 HAP			mg/kg brut	≤ 8,0	≤ 8,0	≤ 8,0

REMARQUES

- Date de préparation des échantillons : 30/04/2026
- LQ : limite de quantification. I : incertitude.

Teneur en HAP

MÉTHODE UTILISÉE

Norme(s) : Méthode interne IT 441
Matériau : Enrobé
Méthode de préparation : Broyage (<4mm) / Extraction par sonication
Technique analytique : Chromatographie en phase gazeuse - Détection par spectrométrie de masse

PRÉLÈVEMENT

Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

	P004	P005
Emplacement	Enrobe bitumineux des couches de voirie MAT NAT+ HAP rouge / Exterieur / Parking voirie 16/04/2026	Enrobe bitumineux des couches de voirie MAT NAT+ HAP / Exterieur / Parking voirie 16/04/2026

RÉSULTAT

TENEUR	LQ	I		P004	P005
Naphtalène(C)	0,50	30%	mg/kg brut	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)
Acénaphtylène(C)	0,50	30%	mg/kg brut	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)
Acénaphtène(C)	0,50	30%	mg/kg brut	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)
Fluorène(C)	0,50	30%	mg/kg brut	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)
Phénanthrène(C)	0,50	35%	mg/kg brut	< 0,50 (LQ)	0,96 ± 0,34
Anthracène(C)	0,50	30%	mg/kg brut	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)
Fluoranthène(C)	0,50	35%	mg/kg brut	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)
Pyrène(C)	0,50	35%	mg/kg brut	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)
Benzo[a]anthracène(C)	0,50	30%	mg/kg brut	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)
Chrysène(C)	0,50	30%	mg/kg brut	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)
Benzo[b]fluoranthène(C)	0,50	30%	mg/kg brut	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)
Benzo[k]fluoranthène(C)	0,50	30%	mg/kg brut	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)
Benzo[a]pyrène(C)	0,50	30%	mg/kg brut	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)
Indéno[1,2,3-c,d]pyrène(C)	0,50	30%	mg/kg brut	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)
Dibenzo[a,h]anthracène(C)	0,50	30%	mg/kg brut	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)
Benzo[g,h,i]pérylène(C)	0,50	30%	mg/kg brut	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)
Somme 16 HAP			mg/kg brut	≤ 8,0	≤ 8,5

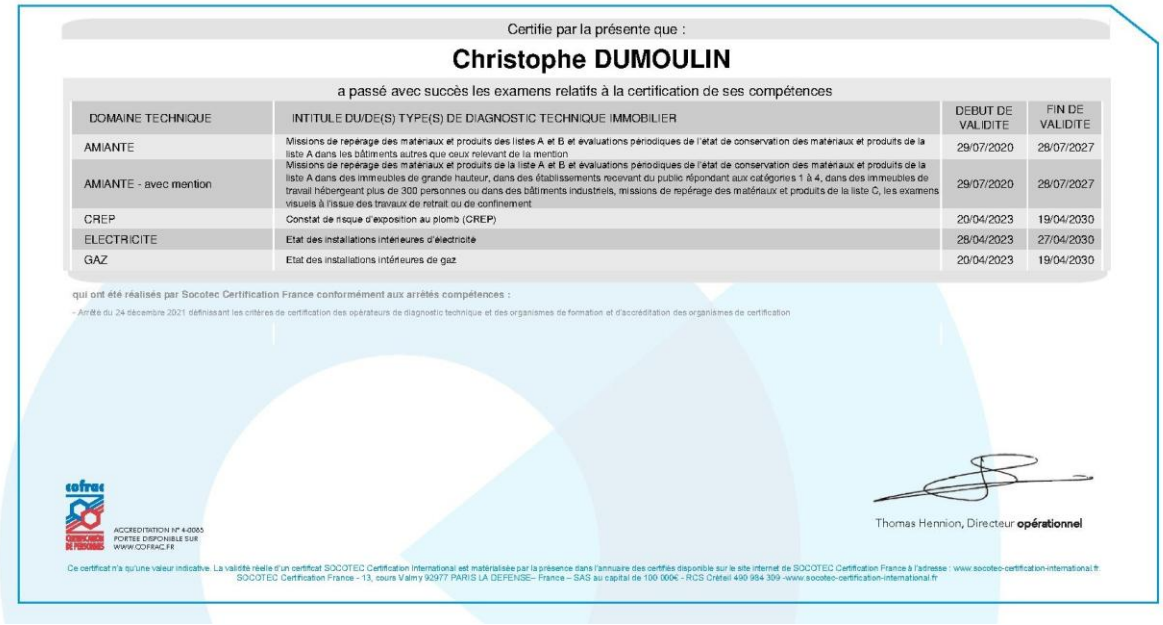
REMARQUES

- Date de préparation des échantillons : 30/04/2026
- LQ : limite de quantification. I : incertitude.

ANNEXE 4 -
AUTRES DOCUMENTS

Néant

ANNEXE 5 -
CERTIFICAT DE COMPETENCES



CERTIFICAT
N° DTI / 2002-016

Certifie par la présente que :

Christophe DUMOULIN

a passé avec succès les examens relatifs à la certification de ses compétences

DOMAINE TECHNIQUE	INTITULE DU/DE(S) TYPE(S) DE DIAGNOSTIC TECHNIQUE IMMOBILIER	DEBUT DE VALIDITE	FIN DE VALIDITE
AMIANTE	Missions de repérage des matériaux et produits des listes A et B et évaluations périodiques de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A dans les bâtiments autres que ceux relevant de la mention	29/07/2020	28/07/2027
AMIANTE - avec mention	Missions de repérage des matériaux et produits de la liste A et B et évaluations périodiques de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A dans des immeubles de grande hauteur, dans des établissements recevant du public répondant aux catégories 1 à 4, dans des immeubles de travail hébergeant plus de 300 personnes ou dans des bâtiments industriels, missions de repérage des matériaux et produits de la liste C, les examens visuels à l'issue des travaux de retrait ou de confinement	29/07/2020	28/07/2027
CREP	Constat de risque d'exposition au plomb (CREP)	20/04/2023	19/04/2030
ELECTRICITE	Etat des installations intérieures d'électricité	28/04/2023	27/04/2030
GAZ	Etat des installations intérieures de gaz	20/04/2023	19/04/2030

qui ont été réalisés par Socotec Certification France conformément aux arrêtés compétences :

- Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification

cofrac
ACCREDITATION N° 4-0065
PORTEE DISPONIBLE SUR
WWW.COFRAC.FR

Thomas Hennion, Directeur **opérationnel**

Ce certificat n'a qu'une valeur indicative. La validité réelle d'un certificat SOCOTEC Certification International est matérialisée par la présence dans l'annuaire des certifiés disponible sur le site internet de SOCOTEC Certification France à l'adresse : www.socotec-certification-international.fr
SOCOTEC Certification France - 13, cours Valmy 92977 PARIS LA DEFENSE– France – SAS au capital de 100 000€ - RCS Créteil 490 984 309 -www.socotec-certification-international.fr

ANNEXE 6 -
ATTESTATION D'ASSURANCE

Votre intermédiaire
MARSH SAS
Département Construction
Tour Ariane
5, Place des Pyramides
La Défense 9
92088 Paris La Défense Cedex

☎ 01 41 34 50 00
🖷 01 41 34 55 00

N°ORIAS 07 001 037
Site ORIAS www.orias.fr

Votre contrat
Construction : Responsabilité civile professionnelle et exploitation

Vos références
Contrat : 375035192750S7
Client : 0010834120

AXA

Assurance et Banque

SOCOTEC DIAGNOSTIC
21 Route d'Albert
62450 AVESNES LES BAPAUME

ATTESTATION D'ASSURANCE

L'entreprise d'assurance AXA France IARD atteste que :

SOCOTEC DIAGNOSTIC
21 Route d'Albert
62450 AVESNES LES BAPAUME
N°SIREN : 479 076 838

Est bénéficiaire des garanties du contrat d'assurance n° 375035192750S7 pour la période du 01/01/2025 au 01/01/2026.

Ce contrat garantit l'ensemble de ses responsabilités civile professionnelle et exploitation encourues du fait des missions qui lui sont confiées.

Ce contrat garantit, à hauteur de 1.500.000 € par sinistre, notamment :

Les missions relatives à l'état mentionnant la présence ou l'absence de matériau contenant de l'amiante, prévu soit à l'article L.1334-12-1 du code de la santé publique et définie aux articles R.1334-20 à 25 du code de la santé publique, soit aux articles R.4412-97 à R.4412-97-6 du code du travail ainsi que toutes missions de vérification technique et d'assistance technique liées à l'amiante.
Les missions relatives à l'établissement du diagnostic de performance énergétique prévu à l'article L.126-6 du code de la construction et de l'habitation.
Les missions relatives à l'établissement de l'état des installations intérieures de gaz prévu à l'article L.134-9 du code de la construction et de l'habitation.
Les missions relatives à l'établissement de l'état des installations électriques prévu à l'article L.134-7 du code de la construction et de l'habitation.
Les missions relatives à l'établissement de l'état relatif à la présence de termites dans les bâtiments prévu à l'article L.126-24 du code de la construction et de l'habitation.
Les missions de diagnostic ou de vérification relatives à la présence de plomb dans les bâtiments ainsi que les missions relatives à l'établissement du constat de risque d'exposition au plomb prévu aux articles L.1334-5 et L.1334-6 du code de la santé publique.

La présente attestation ne peut engager l'assureur au-delà des clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Nanterre le 03/01/2025
POUR LA SOCIETE :

Mathieu GODART
Directeur Général Délégué d'AXA France

AXA France IARD - SA au capital de 214 799 030 € - 722 057 460 RCS Nanterre - TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460 - AXA France Vie - SA au capital de 487 725 075,50 € - 310 499 959 RCS Nanterre - Sociétés d'Assurances Mutuelles non vie et de capitalisation - Sièges sociaux : 313, Terrasses de l'Arche 92727 Nanterre Cedex. Journaux habilités pour la publication légale : Les Petites Affiches - Entreprises régies par le Code des assurances.

Votre intermédiaire
MARSH SAS
Département Construction
Tour Ariane
5, Place des Pyramides
La Défense 9
92088 Paris La Défense Cedex

☎ 01 41 34 50 00
🖷 01 41 34 55 00

N°ORIAS 07 001 037
Site ORIAS www.orias.fr

Votre contrat
Construction : Responsabilité civile professionnelle et exploitation

Vos références
Contrat : 375035192750S7
A effet du 01/01/2021
Client : 0010834120

Assurance et Banque

SOCOTEC DIAGNOSTIC
21 Route d'Albert
62450 AVESNES LES BAPAUME

ATTESTATION D'ASSURANCE

L'entreprise d'assurance AXA France IARD atteste que :

SOCOTEC DIAGNOSTIC
21 Route d'Albert
62450 AVESNES LES BAPAUME
N°SIREN : 479 076 838 00032

Est bénéficiaire des garanties du contrat d'assurance n° 375035192750S7 pour la période du 01/01/2025 au 01/01/2026.

Ce contrat garantit l'ensemble de ses responsabilités civiles professionnelle et exploitation encourues du fait des missions qui lui sont confiées, notamment :

- Diagnostic HAP
- Etat Parasitaire
- Etat des risques et pollutions
- Mesurage loi Carrez et loi Boutin

Les montants de garanties suivants sont apportés pour les activités en France Métropolitaine et D.O.M. :

- 1.500.000 € par sinistre tous dommages confondus : Corporels, Matériels et Immatériels consécutifs et non consécutifs.

La présente attestation ne peut engager l'assureur au-delà des clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Fait à Nanterre le 20/12/2024
POUR LA SOCIETE :

Mathieu GODART
Directeur Général Délégué d'AXA France

AXA France IARD - SA au capital de 214 799 030 € - 722 057 460 RCS Nanterre - TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460 - AXA France Vie - SA au capital de 487 725 075,50 € - 310 499 959 RCS Nanterre - Sociétés d'Assurances Mutuelles non vie et de capitalisation - Sièges sociaux : 313, Terrasses de l'Arche 92727 Nanterre Cedex. Journaux habilités pour la publication légale : Les Petites Affiches - Entreprises régies par le Code des assurances.